



Section Internationale Anglo-Américaine 6^{ème} à la rentrée de sept 2022 Collège Krafft

I – PRESENTATION DE LA SECTION

- **Public visé** : élève francophone ou anglophone avec, au minimum, le niveau A1 à l'écrit et A1/A2 à l'oral (voir détail sur le site du collège : <https://clg-krafft-beziers.ac-montpellier.fr/>)

- **Nombre de places** : 20 en 6^{ème}

- **Organisation des enseignements** :

Quelques particularités : les collégiens de la section, en complément des 26h d'enseignements obligatoires dont 4 h d'anglais, bénéficient de 6 heures d'options spécifiques assurées par des enseignants anglophones soit :

- o 4 heures de littérature anglophone
- o 2 heures d'histoire / géographie en anglais,

Soit un volume horaire de 31 heures par semaine selon le niveau.

C'est pourquoi le choix de la section est incompatible avec les autres options de l'établissement.

La deuxième langue étudiée en 5^{ème} sera l'Espagnol.

A la fin de chaque année scolaire, les collégiens réalisent un test de positionnement mesurant le niveau acquis.

A la fin de la 3^{ème} en 2026, les élèves présenteront le brevet des collèges avec l'option section internationale.

Soient 2 épreuves spécifiques d'oral : une d'anglais-littérature et une d'histoire géographie en anglais, en plus des épreuves de la série générale.

- **Vie et fonctionnement de la section** :

Tenue d'un conseil de la section internationale une fois par an.

Projets réalisés par les élèves : à construire sur cette 1^{ère} année

II – CALENDRIER DE CANDIDATURE en 6^{ème} SIAA

- **Janvier 2022** : Mise en ligne des dossiers sur le site académique ou celui des 2 établissements
- **8 mars à 18h** : au collège Krafft si les conditions et en visio
(lien : <https://meet.starleaf.com/4162949455/app>).
- **Vendredi 16 mars 2022** : Date limite du retour des dossiers au collège Krafft
- **Jeudi 7 avril 2022** : Tests de recrutement, écrit et oral, au collège Krafft
- **A partir du 31 mai 2022** : Publication des résultats sur le site académique de la DSDEN 34

Admission en collège (procédure gérée par l'école) :

- Si le collège proposant la SI n'est pas celui du secteur de la famille, la candidature en section internationale est une demande dérogatoire à part entière. Si l'élève candidate sur plusieurs SI (ou SI + Cham), le vœu dérogatoire porte sur le choix n°1.
- Si la candidature en SI vaut examen d'entrée en établissement public, les familles des enfants scolarisés en établissement hors contrat ou dans la famille doivent compléter les volets 1 et 2 de la fiche d'admission en 6^{ème}.